

A P P R E N T I S S A G E



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Yvelines

TAXE D'APPRENTISSAGE 2010
(SALAIRES 2009)

Agir pour réussir

Madame, Monsieur,

Vous êtes Chef d'entreprise, peut-être Maître d'apprentissage et **vous vous apprêtez dans quelques semaines à orienter votre taxe d'apprentissage** vers un établissement d'enseignement de votre choix habilité à la percevoir !

Vous appréciez là toute l'importance que revêt votre décision pour le bénéficiaire ! En effet, le cadre de la loi est sans ambiguïté et indique que cette taxe perçue chaque année auprès des entreprises doit être employée dans son intégralité à des fins pédagogiques. Aujourd'hui, **cet apport est indispensable voire crucial au bouclage de nos budgets**, pour les organismes qui, comme nous, avons la charge de Centres de Formation d'Apprentis.

En ma qualité de président de la CMA des Yvelines, j'insiste sur l'engagement que notre réseau a toujours démontré en développant ses CFA, considérant la formation professionnelle initiale en alternance comme l'enjeu déterminant de l'avenir de nos métiers et des jeunes.

Dans notre département des Yvelines, sur les 1600 apprentis formés au cours de la session 2008-2009, ce sont pratiquement **80% d'entre eux qui ont intégré une entreprise et majoritairement en CDI !**

En Ile-de-France le cap des 10 000 apprentis formés dans les 250 métiers de l'artisanat au cours de cette année est maintenu.

En choisissant de verser votre taxe d'apprentissage à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines, sans omettre de préciser sur votre bordereau de déclaration le nom et l'adresse du CFA ou de l'établissement de votre choix, **vous affirmerez votre soutien au système de formation qui est le nôtre : l'apprentissage.**

Je vous remercie par avance de tout l'intérêt que vous porterez à ce courrier et de l'aide directe que vous apporterez aux jeunes, futurs salariés dont les entreprises ont besoin.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs

Le Président de la Chambre de
Métiers et de l'Artisanat des Yvelines
Bernard CARLIER

p.s : si vous choisissez d'utiliser notre bordereau, veuillez à libeller votre chèque à l'ordre de notre plateau technique **ASP**. Merci.